

## Compte rendu de la concertation ministérielle du 18 janvier 2023 « Revalorisation et attractivité du métier enseignant »

Le ministre Ndiaye a invité les organisations syndicales le 18 janvier 2023 pour ouvrir un nouveau cycle de concertation sur les salaires des seuls enseignants. Après avoir vanté le budget 2023, pourtant adopté par le 49-3 et qui supprime 2 000 postes enseignants, le ministre a écouté les déclarations des organisations syndicales.

## Déclaration de la FNEC FP-FO:

Nous sommes aujourd'hui invités à une nouvelle réunion de lancement de nouvelles concertations sur la revalorisation et l'attractivité du métier enseignant.

Cela fait suite à 4 groupes de travail qui se sont tenus avant les élections professionnelles et après lesquels nous ne savons toujours pas qui serait concerné par une revalorisation sans contrepartie, indemnitaire ou indiciaire, ni quelles seraient les missions complémentaires censées être rémunérées dans le cadre du « pacte : travailler plus pour perdre moins ».

S'agirait-il par exemple de rémunérer les professeurs des écoles qui devraient intervenir en 6ème, selon vos dernières annonces par voie de presse sans aucune concertation sur cette question ? La FNEC FP-FO indique d'emblée sa totale opposition à ce sujet, a fortiori quand elle s'accompagne de la suppression de l'enseignement de la technologie en 6ème ! Nous n'acceptons pas cette remise en cause du statut des professeurs des écoles, ni celle de l'enseignement disciplinaire dispensé par des professeurs certifiés ou agrégés dans les collèges.

La FNEC FP-FO rappelle également sa position constante de refus d'une rémunération en fonction de « *missions supplémentaires* » ou de « *l'investissement dans les projets innovants* » que vous cherchez à mettre en place à travers le CNR initié par le président Macron.

Le décret qui visait à « instituer une indemnité pour mission d'innovation pédagogique allouée aux personnels i ntervenant dans un projet relevant du fonds d'innovation pédagogique » a été suspendu. C'est une bonne chose ! Nous avons été heureux d'apprendre lors du dernier GT avec la DGSCO qu'une nouvelle enveloppe budgétaire serait disponible. La FNEC FP-FO n'acceptera pas de prime individualisée, comme dans les entreprises privées et demande que cette enveloppe soit utilisée pour la revalorisation de tous les personnels, sans contrepartie, tout comme les 300 millions de l'enveloppe consacrée au « pacte » et les 500 millions prévus pour le « fonds d'innovation pédagogique ».

La FNEC FP-FO refuse le piège des concertations CNR et des « fonds d'innovation pédagogique ». Quelle école, quel établissement n'a pas besoin de moyens, de locaux, de matériels, de personnel pour pouvoir fonctionner ? Quel collègue, compte tenu des salaires en berne, ne voudrait voir son salaire augmenter ?

La rémunération pour missions supplémentaires du « pacte », les « indemnités pour mission d'innovation pédagogique », les Fonds d'innovation pédagogique, ce sont pour la FNEC FP-FO :

- Des primes à la territorialisation de l'Ecole et à sa déréglementation !
- Des primes pour être lié à un contrat d'objectif fixé avec les élus territoriaux, les représentants de parents, les associations, les élèves... et évalués par eux, lien avec les évaluations d'école et d'établissement !
- Des primes pour accepter la remise en cause de sa liberté pédagogique et de son statut !

La FNEC FP-FO exige l'abandon de ces mesures territoriales et rappelle son attachement indéfectible au cadre national de l'Ecole.

La FNEC FP-FO réaffirme qu'il n'est nul besoin de concertations locales pour répondre aux revendications :

- Augmentation indiciaire pour tous les personnels, pas seulement les enseignants, et en particulier les personnels les plus en difficultés (catégories C, AESH, AED...), sans contrepartie, a minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans !
- Utilisation de la totalité des enveloppes budgétaires pour la « revalorisation » de tous les personnels sans contrepartie!
- Respect du statut des différents corps enseignants ! Abandon des annonces concernant les professeurs des écoles au collège ! Maintien de l'enseignement de la technologie en 6ème !
- Annulation des suppressions de postes prévues à la rentrée 2023, création de tous les postes nécessaires !
- Abandon de la réforme de la voie professionnelle!

Alors que nous réaffirmons ces positions dans toutes les instances, souvent en commun avec d'autres organisations, vous continuez à dérouler vos projets...

Ce n'est pas sans rappeler la méthode du gouvernement qui s'entête avec sa contre-réforme des retraites, malgré l'opposition de la totalité des organisations syndicales et de l'immense majorité de la population.

La FNEC FP-FO, avec sa Confédération, sera mobilisée avec tous les salariés demain 19 janvier, départ d'une puissante mobilisation pour le retrait de la contre-réforme des retraites, mais également pour ouvrir la voie à la satisfaction de toutes nos revendications : pour nos salaires, pour l'annulation des fermetures et la création des postes nécessaires, pour défendre l'Ecole publique et le Statut de ses personnels.

## Compte rendu

Le ministre a rappelé les 2 dimensions de la revalorisation qu'il prévoit :

- La « revalorisation socle » (635 millions) qui doit concerner le plus grand nombre tout en donnant la priorité à l'attractivité (donc aux débuts de carrière). Cela sera à la fois de l'indemnitaire (puisque l'Education nationale est en retard sur ce plan) et de l'indiciaire (quand on modifie les taux de passage à la hors classe ou classe exceptionnelle, c'est de l'indiciaire...) La déclinaison exacte fera l'objet de prochaines concertations. Un agenda social va être organisé pour les personnels non-enseignants (avec quelle enveloppe budgétaire pour revaloriser les personnels ? Mystère...).
- Rémunérer les nouvelles missions du « pacte » (300 millions) : remplacement de courte durée, accompagnement et orientation des élèves, formation continue... En réponse à la question de la FNEC FP-FO, il précise que cette enveloppe servira également à rémunérer les interventions des professeurs des écoles au collège... D'autres missions peuvent être proposées et nous serons attentifs aux propositions des organisations syndicales...
- « Cette nouvelle phase de concertations qui s'ouvre sera une vraie concertation, dans le respect du dialogue social... »

La FNEC FP-FO a fait remarquer que la mise en place de projets locaux avec son « fonds d'innovation pédagogique » n'a fait l'objet d'aucune concertation. La FNEC FP-FO rappelle son opposition d'autant plus que cela pourrait avoir un impact sur les salaires avec l'instauration d'une rémunération pour « investissement dans les projets ».

La FNEC FP-FO s'oppose aux projets du ministre qui avance à marche forcée vers l'individualisation des salaires en fonction de nouvelles missions et de « l'investissement » supposé dans des projets territorialisés.

Elle interviendra dans toutes les instances en ce sens et en réaffirmant sa revendication : augmentation indiciaire des salaires pour tous les personnels sans contrepartie !

Montreuil le 20 janvier 2023